

Réservé au Conseil régional :	Code du dossier :										
Date de la demande: (dossier complet)						Inscription : session du					
Retour des statuts enregistrés et du K bis le											

CONSEIL RÉGIONAL DE ROUEN NORMANDIE
 Adresse : Résidence Deauville - 6 place Saint Marc - 76000 ROUEN

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE QUESTIONNAIRE PERSONNE MORALE

Motif d'inscription ¹ :

- Première inscription
 Réinscription après
 radiation suite à votre demande
 radiation d'office (art. 16 D 15/10/1945)

I. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

DENOMINATION SOCIALE :

SIGLE ² : _____

NOM REDUIT ³ : _____

OBJET DE LA SOCIETE :

- Expertise comptable
 Expertise comptable et commissariat aux comptes : dans ce cas, préciser la Cour d'appel auprès de laquelle la société est inscrite ou va s'inscrire :
 Participation dans des sociétés d'expertise comptable à l'exclusion de toute autre activité ⁴

FORME DE LA SOCIETE :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> SARL | <input type="checkbox"/> EURL | <input type="checkbox"/> SA à conseil d'administration |
| <input type="checkbox"/> SA à directoire | <input type="checkbox"/> Société civile | <input type="checkbox"/> Société de droit étranger |
| <input type="checkbox"/> SELARL | <input type="checkbox"/> SELAFA | <input type="checkbox"/> SELCA |
| <input type="checkbox"/> SELAS | <input type="checkbox"/> SAS | |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : | | |

1 Cochez la case correspondante – Si la société est déjà inscrite dans une autre région, demandez le formulaire spécial « inscription secondaire ».
 2 Sigle mentionné dans les statuts de la société uniquement
 3 A indiquer par le responsable ordinal (i.e. le représentant légal) de la société. Ce nom correspond aux normes de la Poste (64 caractères maximum).
 4 Les sociétés de participations d'expertise comptable ne peuvent prendre de participations que dans des sociétés d'expertise comptable exclusivement, et ne peuvent exercer aucune activité quelle qu'elle soit, y compris l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

IV. LISTE DES ASSOCIES OU ACTIONNAIRES

IV- 1. ASSOCIES OU ACTIONNAIRES, PERSONNES PHYSIQUES "MEMBRES DE L'ORDRE"

Nom - Prénoms	Inscription Tableau		Fonctions exercées dans la société (1)	Nombre de titres détenus	% de titres détenus	Exerçant dans la société (3)		
	Région	N° de dossier				oui	non	salarié
1	2	3	4	5	6	7		
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
					__ , __ %			
TOTAL				(2)	__ , __ %			

(1) Fonctions exercées dans la société: gérant, président du conseil d'administration, président du directoire, président ou vice-président du conseil de surveillance, administrateur, directeur général.

(2) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

(3) Porter une croix dans la case appropriée

IV- 2 ASSOCIES OU ACTIONNAIRES, PERSONNES MORALES "MEMBRES DE L'ORDRE"

Raison sociale (1)	Inscription Tableau		Fonctions exercées Nom du représentant permanent (2)		Nbre de titres détenus	% de titres détenus par les sociétés associées	% de titres détenus par les M O dans les sociétés associées	% de titres détenus indirectement par des membres de l'ordre (col 7 x col 8)
	Région	N° de dossier	A / CS	identité				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
						__ , __ %	__ , __ %	__ , __ %
						__ , __ %	__ , __ %	__ , __ %
						__ , __ %	__ , __ %	__ , __ %
						__ , __ %	__ , __ %	__ , __ %
TOTAL					(3)	__ , __ %	__ , __ %	__ , __ %

(1) Préciser ici s'il s'agit d'une société d'expertise comptable (SEC) ou d'une société de participation d'expertise comptable (SPEC) - Joindre en annexe la répartition du capital en ventilant entre membres de l'Ordre et non membres de l'Ordre.

(2) Si la société actionnaire est membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de la société dont l'inscription est demandée, le préciser ici (A : administrateur - CS : membre du conseil de surveillance) et indiquer le nom du représentant permanent.

(3) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

10	% détenu indirectement par des non membres de l'Ordre = total 7 - total 9	__ , __ %
-----------	---	-----------

IV- 3. ASSOCIES OU ACTIONNAIRES "NON MEMBRES DE L'ORDRE"

Nom - Prénoms ou raison sociale (<i>pour les sociétés, joindre un extrait K bis, un exemplaire des statuts et la liste des associés</i>)	Activité professionnelle	Fonctions exercées dans la société (1)	Nbre de titres détenus	% de titres détenus	Exerçant dans la société (3)		
					oui	non	salarié
1	2	3	4	5	6		
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
				__ , __ %			
TOTAL			(2)	__ , __ %			

(1) Fonctions exercées dans la société: administrateur ou membre du Conseil de surveillance - si c'est une société qui est titulaire du mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance, préciser le nom du représentant permanent.

(2) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

(3) Porter une croix dans la case appropriée

IV - 4. Récapitulatif

Forme	%	M.O.		non M.O		Total
		Réf. Tableau	%	Réf. Tableau	%	
Détention directe		IV - 1. 6	__ , __ %	IV - 3. 5	__ , __ %	__ , __ %
Détention indirecte		IV - 2. 9	__ , __ %	IV - 2. 10	__ , __ %	__ , __ %
TOTAL			__ , __ %		__ , __ %	__ , __ %

Réf. Tableau	Nombre de titres
IV-1. 5	
IV - 2. 6	
IV - 3. 4	
Total (1)	

(1) Il s'agit du total des titres composant le capital de la personne morale

IV. RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. ORIGINE DE LA SOCIETE

- S'agit-il d'une société nouvellement créée ? Oui Non

- Dans le cas où la société n'est pas nouvelle, merci de répondre aux questions suivantes :

Date de création de la société : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|

A-t-elle changé d'appellation ? Oui Non

Si oui, anciennes appellations :
.....
.....

Quel était son objet social d'origine ?
.....

A-t-elle exercé l'activité prévue dans son objet d'origine ? Oui Non

Si oui, qu'est devenue cette activité ?
.....
.....

- Organigramme de la société à la date de la demande d'inscription :

- Experts-comptables salariés inscrits :

- Personnel comptable :
- Niveau 1 à Niveau 5, coefficient supérieur ou égal à 200 :
- dont diplômés d'expertise comptable (non inscrits) :
- Niveau 5, coefficient inférieur à 200 :

- Personnel administratif

- Personnel informatique

TOTAL :

2. ORIGINE DE LA CLIENTELE PRESENTE OU FUTURE

- La société est-elle constituée pour racheter un droit de présentation de clientèle ou reprendre une activité dans l'année qui suit sa création ?

Oui Non

- En cas de réponse positive, joindre le contrat de présentation de clientèle ou son projet au présent questionnaire.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRESENTANT LEGAL

NOM USUEL (sous lequel vous figurez au Tableau de l'Ordre)

PRENOMS

LIEU D'EXERCICE HABITUEL :

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TÉL. : _____ FAX : _____

Exercez-vous votre activité dans un ou plusieurs autres cabinets ? Oui Non

Si oui, le ou lesquels ?

.....
.....

Quelles sont les autres sociétés inscrites à l'Ordre dans lesquelles vous exercez les fonctions de gérant, président du conseil d'administration ou du directoire ?

.....
.....

Quel pourcentage de votre temps d'activité consacrez-vous à la société ?

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à retourner au Conseil régional, dans un délai d'un mois à compter de la date de la décision prononçant l'inscription au Tableau de l'Ordre de la société, les statuts enregistrés un extrait K bis, l'attestation d'assurance RCP définitive ainsi que, le cas échéant, le rapport du commissaire aux apports et le détail des engagements repris par la société.

ainsi qu'à faire connaître au Conseil régional, dans un délai maximum d'un mois à compter de sa survenance, tout changement relatif à la situation de la société, en joignant copie certifiée conforme des documents sociaux le mentionnant ainsi que l'extrait K bis qui en fait état.

Fait à : Le

Signature du mandataire social précédée de la mention manuscrite "certifié exact"

LISTE DES PIÈCES À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

1. Un exemplaire des statuts paraphé et signé par tous les associés de la société, indiquant l'état civil complet de chaque associé (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession), la situation familiale et le régime matrimonial, et portant mention du capital déposé.
2. Pour les associés mariés sous le régime de la communauté, joindre une attestation du conjoint précisant qu'il a été averti de l'apport et ne souhaite pas être personnellement associé (en cas de création de SARL, EURL, SELARL)
3. Pour une société déjà immatriculée au RCS, fournir les statuts déjà enregistrés et l'extrait Kbis d'origine, ainsi que les statuts modifiés signés par tous les associés, intégrant dans l'objet social l'activité d'expertise comptable.
4. Pour les personnes morales membres de l'Ordre associées : la répartition du capital entre les associés en distinguant les membres de l'Ordre des autres associés + un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande
5. Pour les personnes morales non membres de l'Ordre associées : un extrait des statuts précisant l'objet social, une liste des associés précisant la répartition du capital et un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande
6. Contrat ou projet de contrat de présentation de clientèle
7. Locaux :
Vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d'un justificatif de propriété accompagnée d'une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation
La société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux
La société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d'une copie du bail principal et le cas échéant, l'autorisation de sous-location émanant du bailleur
8. Justificatif de la situation professionnelle des associés non membres de l'Ordre à la date de la demande⁶
9. Déclaration à souscrire par le représentant légal de la société (Annexe 1)
10. Engagement sur l'honneur des associés membres de l'Ordre personne physique et personne morale précisant toutes les fonctions de direction, gérance, administration ou surveillance exercées dans une ou plusieurs autres sociétés membres de l'Ordre (Annexe 2 et 2 bis)
11. Attestation provisoire justifiant de la souscription d'une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix (Annexe 3), précisant quels sont les membres de l'Ordre qui sont ou seront couverts (non obligatoire pour une création de société de participations d'expertise comptable)

6 Certificat de travail de l'employeur actuel, certificat ASSEDIC ou certificat INSEE REPERTOIRE NATIONAL DES ENTREPRISES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

COMMISSION DU TABLEAU

ATTENTION...

DENOMINATION SOCIALE ET SIGLE

Nous sommes tenus de vérifier que la dénomination sociale et le sigle que vous proposerez ne sont pas frappés d'antériorité.

En conséquence, nous vous invitons à nous contacter (service du Tableau : 02.35.89.02.16 ou 02.35.89.02.81) afin que nous puissions contrôler sur le Tableau que la dénomination sociale que vous choisirez n'est pas déjà utilisée par une société inscrite à l'Ordre.

DECLARATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE

Je, soussigné(e) :

NOM :

PRENOMS :

DOMICILE :

.....

représentant légal de la société (préciser la forme juridique et la dénomination sociale) :

.....

.....

qui sollicite son inscription au Tableau de l'Ordre de la région de
en qualité de société d'expertise comptable / de participations d'expertise comptable⁶

Déclare

- savoir que les obligations imposées aux membres de l'Ordre s'étendent aux sociétés reconnues par l'Ordre (article 13 de l'ordonnance du 19 septembre 1945)
- savoir que la responsabilité propre de la société laisse subsister la responsabilité personnelle que chaque membre de l'Ordre encourt à raison des travaux qu'il exécute lui-même pour le compte de la société. Les travaux et activités doivent être assortis de la signature personnelle de l'expert-comptable ainsi que du visa ou de la signature sociale (article 12 de l'ordonnance précitée)

M'engage

- à informer immédiatement le Conseil régional, par courrier en la forme RAR, de tout changement pouvant intervenir dans le cadre de l'inscription au Tableau de l'Ordre de la société concernée, et en particulier en cas de renonciation à la constitution de cette société ou de sa non immatriculation,
- à communiquer annuellement aux conseils de l'Ordre dont la société relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste (article 7 de l'ordonnance précitée)
- à n'accepter, pour le compte de la société, aucune fonction et à n'exercer aucune activité incompatible avec les prescriptions de l'article 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 reproduites au verso, et à faire respecter par les employés de la société les interdictions qui les concernent.
- à ce que les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société, soit entre celle-ci et ses clients, soit entre la société et ses associés ou entre les associés membres de l'Ordre et ceux qui n'ont pas cette qualité, seront soumis à l'arbitrage du Conseil régional.

A

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

⁶ Rayer la mention inutile

ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE N° 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945

L'activité d'expertise-comptable est incompatible avec toute occupation ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de la personne qui l'exerce en particulier :

Avec tout emploi salarié, sauf chez un autre membre de l'ordre, chez un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes ou dans une association de gestion et de comptabilité ;

Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie.

Les conditions et limites à l'exercice de ces activités et à la réalisation de ces actes sont fixées par les normes professionnelles élaborées par le conseil supérieur de l'ordre et agréées par arrêté du ministre chargé de l'économie ;

Avec tout mandat de recevoir, conserver ou délivrer des fonds ou valeurs ou de donner quittance, sauf si l'opération s'effectue à titre accessoire et par les comptes ouverts dans les livres du fonds de règlements des experts-comptables créé à cet effet par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Les modalités de fonctionnement et de contrôle de ce fonds sont fixées par décret. Toutefois, si la délivrance de fonds correspond au paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel, elle peut être effectuée directement sans transiter par le fonds précité.

Il est en outre interdit aux membres de l'ordre et aux associations de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à leurs salariés mentionnés à l'article 83 ter et à l'article 83 quater d'agir en tant qu'agent d'affaires, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif, d'effectuer des travaux d'expertise comptable, de révision comptable ou de comptabilité pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels.

Ils peuvent toutefois accepter, sous le contrôle du conseil régional dont ils relèvent et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, tout mandat social dans toute société, groupement ou association, dès lors que ce mandat n'est pas de nature à porter atteinte à leur indépendance, ainsi que les missions d'expert qui leur sont confiées, les fonctions d'arbitre et celles de commissaire aux comptes dans les conditions prévues au livre VIII du code de commerce.

Ils peuvent également donner des consultations, effectuer toutes études et tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, juridique, social ou fiscal et apporter leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise mais sans pouvoir en faire l'objet principal de leur activité et seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études, travaux ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés.

Les interdictions ou restrictions édictées par les trois alinéas précédents s'étendent aux employés salariés des membres de l'ordre et des associations de gestion et de comptabilité, et à toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs.

Les membres de l'ordre et les dirigeants, administrateurs et salariés des associations de gestion et de comptabilité peuvent participer à l'enseignement professionnel : toutefois, sauf pour les professeurs de l'enseignement public, les missions définies à l'article 2 ci-dessus doivent demeurer l'objet principal de leur activité. Ils peuvent procéder à des travaux et études de statistiques et de documentation économique pour le compte des entreprises privées et des organismes professionnels.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE FONCTIONS
à souscrire par chaque associé PERSONNE PHYSIQUE membre de l'Ordre

Je, soussigné(e) :

NOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

DECLARE

- exercer la profession d'expert-comptable à titre indépendant :

Nom du cabinet :

Adresse :

Numéro de Siret :

Inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région de

- participer au capital d'une ou plusieurs sociétés d'expertise comptable ou de société de participation d'expertise comptable :

Société (préciser la forme juridique)	inscrite au tableau région de	n° de Siret	Fonction exercée	% détenu

- participer au capital de sociétés non inscrites à l'Ordre :

Société <i>(préciser la forme juridique)</i>	n° de Siret	Fonction exercée	% détenu

M'ENGAGE

- à ne participer à la gérance, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de plus de quatre sociétés membres de l'Ordre, sous réserve du second alinéa de l'article 7 – IV de l'ordonnance du 19 septembre 1945 selon lequel "*Cette disposition n'est pas applicable aux administrateurs ni aux membres du conseil de surveillance des sociétés dont le capital est détenu à concurrence de 20 p. 100 au moins par une autre société inscrite à l'ordre dans lesquelles ils exercent déjà l'une ou l'autre de ces fonctions, dans la mesure où le nombre des mandats détenus par les intéressés au titre de la présente disposition n'excède pas quatre*".
- à informer le Conseil régional immédiatement, par courrier en la forme RAR
 - de toute modification de ma position d'associé et du niveau de ma participation au capital, copie des documents de cession de participation à l'appui ;
 - de tout fait dont j'aurai connaissance et qui serait de nature à remettre en question l'inscription au tableau de la société concernée.

A.....

Le

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE FONCTIONS
à souscrire par chaque associée PERSONNE MORALE membre de l'Ordre

Je, soussigné(e) :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :

.....

Représentée par :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

.....

.....

Numéro de Siret :

Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de

- participer au capital d'une ou plusieurs sociétés d'expertise comptable ou de société de participation d'expertise comptable :

Société (préciser la forme juridique)	inscrite au tableau région de	n° de Siret	Fonction exercée	% détenu

- participer au capital de sociétés non inscrites à l'Ordre :

Société <i>(préciser la forme juridique)</i>	n° de Siret	Fonction exercée	% détenu

M'ENGAGE

- à ne participer à la gérance, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de plus de quatre sociétés membres de l'Ordre, sous réserve du second alinéa de l'article 7 – IV de l'ordonnance du 19 septembre 1945 selon lequel "*Cette disposition n'est pas applicable aux administrateurs ni aux membres du conseil de surveillance des sociétés dont le capital est détenu à concurrence de 20 p. 100 au moins par une autre société inscrite à l'ordre dans lesquelles ils exercent déjà l'une ou l'autre de ces fonctions, dans la mesure où le nombre des mandats détenus par les intéressés au titre de la présente disposition n'excède pas quatre*".
- à informer le Conseil régional immédiatement, par courrier en la forme RAR
 - de toute modification de ma position d'associé et du niveau de ma participation au capital, copie des documents de cession de participation à l'appui ;
 - de tout fait dont j'aurai connaissance et qui serait de nature à remettre en question l'inscription au tableau de la société concernée.

A.....

Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

**ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
à établir par l'assureur

Je soussigné(e) :
Qualité :
Adresse :
.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :

que la société
Adresse :
.....

qui sollicite son inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la région

a souscrit un contrat d'assurance n° par lequel la société et les membres de l'Ordre dont la liste est jointe ci-après, bénéficieront des garanties conformes aux dispositions du décret n° 96-49 du 22 janvier 1996, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée par la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, rendant cette assurance obligatoire :

Membres de l'Ordre couverts par ce contrat d'assurance :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La prise d'effet de ce contrat sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région

Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Conseil régional de l'Ordre une attestation définitive.

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription.

Fait à
Le

Cachet Professionnel
et Signature de l'Assureur

POINT IV DU QUESTIONNAIRE :**Liste des associés ou actionnaires****Exemple pratique**

La société anonyme "OEC" demande son inscription au Tableau de l'Ordre. Son capital est divisé en 2500 actions répartis comme suit :

Tableau IV – 1 : Associés ou actionnaires personnes physiques, membres de l'Ordre :

- M. Armand, expert-comptable, détient 467 actions soit $467 / 2500 = 18,68$ % du capital
- M. Bertrand, expert-comptable, détient 467 actions soit $467 / 2500 = 18,68$ % du capital
- Mme Chantal, expert-comptable, détient 200 actions soit $200 / 2500 = 8$ % du capital
- M. David, expert-comptable, détient 150 actions soit $150 / 2500 = 6$ % du capital
- Mlle Émilie, expert-comptable, détient 125 actions soit $125 / 2500 = 5$ % du capital
- M. François, expert-comptable, détient 90 actions soit $90 / 2500 = 3,60$ % du capital
- M. Gaston, expert-comptable, détient 50 actions soit $50 / 2500 = 2$ % du capital
- Mme Hélène, expert-comptable, détient 100 actions soit $100 / 2500 = 4$ % du capital
- Mlle Isabelle, expert-comptable, détient 100 actions soit $100 / 2500 = 4$ % du capital
- M. Jean, expert-comptable, détient 1 action soit $1 / 2500 = 0,04$ % du capital

TABLEAU IV – 2 : ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES, MEMBRES DE L'ORDRE

La Société d'expertise comptable Koala Loyal détient 504 actions (colonne n°6) soit $504 / 2500 = 20,16$ % (colonne n° 7) du capital de la société "OEC".

La société Koala Loyal est elle-même détenue à 87,68 % (colonne n° 8) par des experts-comptables. Ces experts-comptables détiennent donc, indirectement par l'intermédiaire de la société Koala Loyal, ($20,16 \times 87,68$) % du capital de la société "OEC" soit 17,68 % (colonne n°9).

Ce qui signifie donc que les 2,48 % restant (colonne n° 10), correspondant à la différence entre le pourcentage de capital détenu globalement par la société Koala Loyal (20,16 % : colonne n° 7) et le pourcentage de capital détenu indirectement, au travers de cette société, par des experts-comptables (17,68 % : colonne n° 9), appartiennent indirectement à des non-membres de l'Ordre.

TABLEAU IV-3 : ASSOCIES OU ACTIONNAIRES NON MEMBRES DE L'ORDRE

- M. Maurice, non membre de l'Ordre, détient 65 actions soit $65 / 2500 = 2,60$ % du capital
- La société Nicole, non inscrite à l'Ordre, détient 181 actions soit $181 / 2500 = 7,24$ % du capital.

Ci-joint le point IV correspondant à ce cas pratique dûment rempli.

IV. LISTE DES ASSOCIES OU ACTIONNAIRES

IV- 1. ASSOCIES OU ACTIONNAIRES, PERSONNES PHYSIQUES, "MEMBRES DE L'ORDRE"

Nom - Prénoms	Inscription Tableau		Fonctions exercées dans la société (1)	Nombre de titres détenus	% de titres détenus	Exerçant dans la société (3)		
	Région	N° de dossier				oui	non	salarié
1	2	3	4	5	6	7		
M. Armand				467	18,68%			
M. Bertrand				467	18,68%			
Mme Chantal				200	8,00%			
M. David				150	6,00%			
Melle Emilie				125	5,00%			
M. François				90	3,60%			
M. Gaston				50	2,00%			
Mme Hélène				100	4,00%			
Melle Isabelle				100	4,00%			
M. Jean				1	0,04%			
TOTAL				1750	(2) 70,00%			

(1) Fonctions exercées dans la société: gérant, président du conseil d'administration, président du directoire, président ou vice-président du conseil de surveillance, administrateur, directeur général.

(2) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

(3) Porter une croix dans la case appropriée

IV- 2 ASSOCIES OU ACTIONNAIRES, PERSONNES MORALES "MEMBRES DE L'ORDRE"

Raison sociale (1)	Inscription Tableau		Fonctions exercées Nom du représentant permanent (2)		Nbre de titres détenus	% de titres détenus par les sociétés associées	% de titres détenus par les M O dans les sociétés associées	% de titres détenus indirectement par des membres de l'ordre (col 7 x col 8)
	Région	N° de dossier	A / CS	identité				
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Société Koba Lili					504	20,16%	87,68%	17,68%
TOTAL					504	(3) 20,16%	87,68%	17,68%

(1) Préciser ici s'il s'agit d'une société d'expertise comptable (SEC) ou d'une société de participation d'expertise comptable (SPEC) - Joindre en annexe la répartition du capital en ventilant entre membres de l'Ordre et non membres de l'Ordre.

(2) Si la société actionnaire est membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de la société dont l'inscription est demandée, le préciser ici (A : administrateur - CS : membre du conseil de surveillance) et indiquer le nom du représentant permanent.

(3) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

10	% détenu indirectement par des non membres de l'Ordre = total 7 - total 9	2,48%
-----------	---	-------

IV- 3. ASSOCIES OU ACTIONNAIRES "NON MEMBRES DE L'ORDRE"

Nom - Prénoms ou raison sociale (<i>pour les sociétés, joindre un extrait K bis, un exemplaire des statuts et la liste des associés</i>)	Activité professionnelle	Fonctions exercées dans la société (1)	Nbre de titres détenus	% de titres détenus	Exerçant dans la société (3)		
					oui	non	salarié
1	2	3	4	5	6		
M. Maurice			65	2,60%			
Société Nicole			181	7,24%			
TOTAL			246 (2)	9,84%			

(1) Fonctions exercées dans la société: administrateur ou membre du Conseil de surveillance - si c'est une société qui est titulaire du mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance, préciser le nom du représentant permanent.

(2) En cas de démembrement des titres, préciser si c'est la nu-propriété (NP) ou l'usufruit (U) qui est détenu.

(3) Porter une croix dans la case appropriée

IV - 4. Récapitulatif

Forme	%	M.O.		non M.O		Total
		Réf. Tableau	%	Réf. Tableau	%	
Détention directe		IV - 1. 6	70,00%	IV - 3. 5	9,84%	79,84%
Détention indirecte		IV - 2. 9	17,68%	IV - 2. 10	2,48%	20,16%
TOTAL			87,68%		12,32%	100,00%

(1) Il s'agit du total des titres composant le capital de la personne morale

Réf. Tableau	Nombre de titres
IV-1. 5	1750
IV - 2. 6	504
IV - 3. 4	246
Total (1)	2500

OBLIGATIONS FINANCIERES DU MEMBRE DE L'ORDRE

EXERCICE DE LA PROFESSION A TITRE LIBERAL

- Cotisations
- Ordre pour l'année entière
 - Caisse Allocations Familiales
 - Caisse Assurance Maladie (caisse mutuelle des professions libérales)
 - CAVEC (retraite vieillesse)
 - taxe professionnelle
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - possibilité de s'inscrire à une association agréée

EXERCICE DE LA PROFESSION A TITRE DE SALARIE UNIQUEMENT

- Cotisations
- Ordre pour l'année entière
 - CAVEC

GERANT OU PRESIDENT D'UNE SOCIETE D'EXPERTISE (A TITRE EXCLUSIF)

- Cotisations
- Ordre (à titre personnel et au nom de la société pour l'année entière)
 - Assurance responsabilité civile professionnelle
 - CAVEC

- Sur la rémunération
- Cotisations identiques à celles des salariés

ACTIVITE MIXTE : PARTIE ACTIVITE LIBERALE - PARTIE ACTIVITE SALARIEE DE SOCIETE D'EXPERTISE

- Au titre de l'activité libérale
- cotisations à l'Ordre pour l'année entière
 - cotisations allocations familiales
 - cotisations assurance maladie
 - retraite vieillesse (CAVEC)
 - taxe professionnelle
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - possibilité de s'inscrire à une association agréée

- Sur la rémunération salariale
- cotisations identiques à celles des salariés

Les cotisations professionnelles indiquées ci avant et pour chaque régime d'activité sont obligatoires.

Adresse des organismes ci-avant

- | | |
|---|----------------|
| - Caisse d'allocations familiales - 18 rue Viala, 75015 PARIS | 01.45.71.34.56 |
| - CAVEC - 21 rue de Berri, 75834 PARIS CEDEX 08 | 01.44.95.68.10 |

Assurance responsabilité civile professionnelle :

- Toute compagnie d'assurance de votre choix
 - Assurance groupe de la profession :
VERSPIEREN – 8 avenue du Stade de France 93210 SAINT DENIS
- | | |
|--|----------------|
| | 01.49.64.12.02 |
| | 01.49.64.12.17 |

.....
.....